

Communauté de Communes Terre d'Eau

Rapport d'orientations budgétaires 2019
et Note Brève et Synthétique
des Comptes Administratifs
2018



Conseil de Communauté du 18 mars 2019

Directeur Général des Services: Emile LAINE

SOMMAIRE

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Un contrat pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de 340 collectivités

II.2 Les principales mesures du PLF 2019 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

III. LE BILAN 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

III.3 L'épargne du budget principal

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

III. 6 La dette

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL

V. LE BILAN 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

V.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

V.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

V.6 La dette

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

VII. CONCLUSION GENERALE

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à **la présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

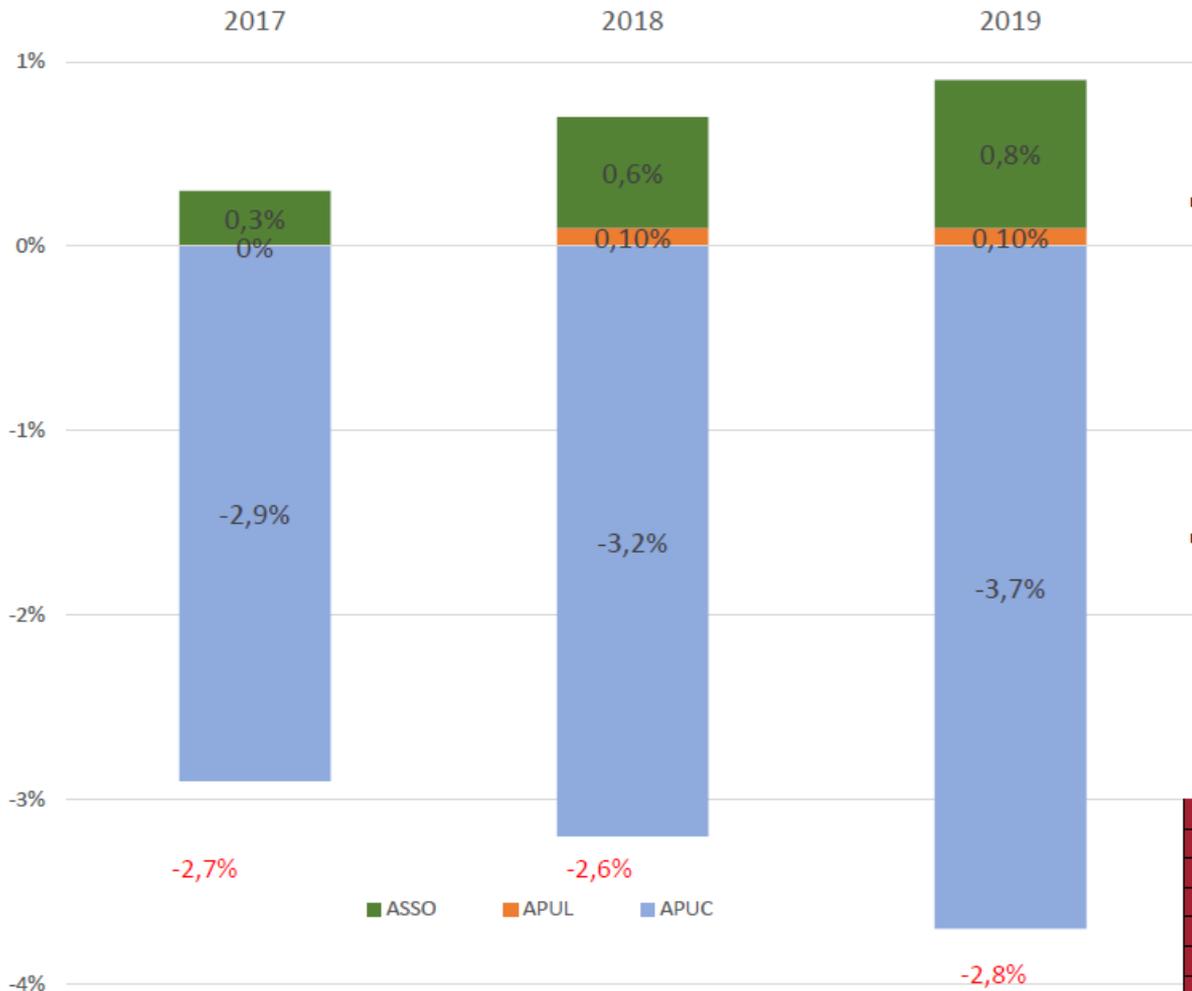
I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2018	2019	2018	2019
Commission européenne (juillet 2018)	1,7	1,7	2,1	2,0
FMI (juillet 2018)	1,8	1,7	2,2	1,9
OCDE (septembre 2018)	1,6	1,8	2,0	1,9
Banque de France / BCE (septembre 2018)	1,6	1,6	2,0	1,8

- En 2017, l'activité en France a été marquée par une accélération portée par le dynamisme de la demande intérieure et du commerce international, permettant une croissance du PIB de 2,2% avec une inflation de 1,0%.
- Le scénario du gouvernement prévoit un repli de la croissance à 1,7% en 2018 et 2019 tout en visant une hausse de l'inflation à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019.
- *Le Haut Conseil des Finances publiques a validé les hypothèses du Gouvernement.*
- Pour autant ce scénario s'inscrit dans un environnement international instable avec un recul progressif du commerce mondial lié à divers hypothèses et notamment : durcissement programmé de la politique monétaire de la BCE, poursuite de la contraction de l'économie chinois, hausse des taux aux USA et augmentation progressive du prix du baril de pétrole (+45% entre août 2017 et juillet 2018).

Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

Evolution et composition du solde public

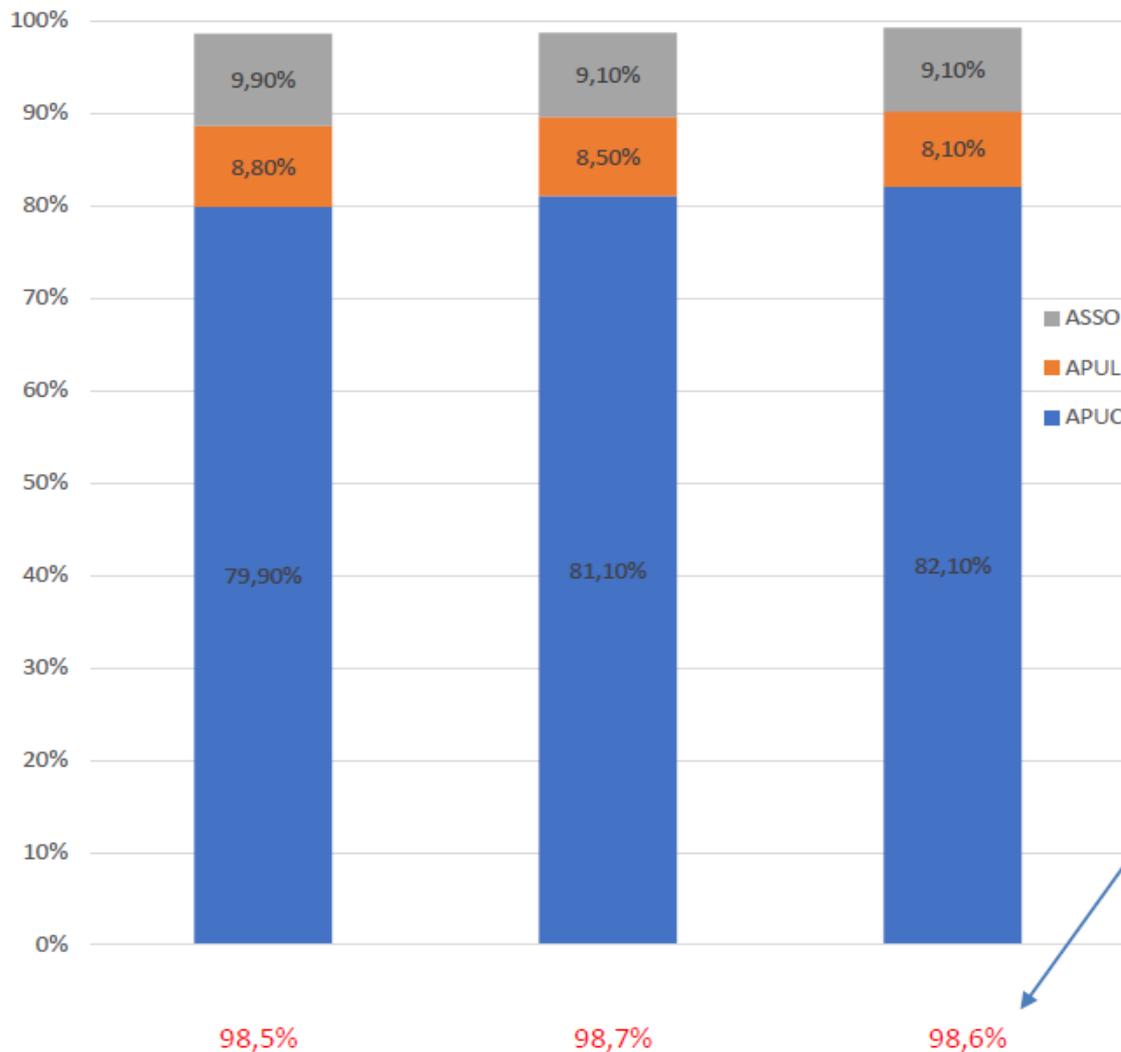


- Le déficit public est passé comme cela avait été prévu sous le seuil des 3% dès 2017 (-2,7%). Il passerait à 2,6% en 2018 pour remonter à 2,8% en 2019.
- La dégradation de 2019 s'explique par une augmentation des dépenses de l'Etat plus rapide que les prélèvements obligatoires liée à la double prise en charge du CICE (dernière année de remboursement + première année d'allègement de charges).
- La trajectoire est conforme à la loi de programmation des finances publiques qui prévoit une amélioration progressive des soldes positifs des collectivités locales (APUL) et surtout à court terme de la Sécurité sociale (ASSO).

DEFICIT PUBLIC EN VALEUR			
En Mds€	2017	2018	2019
APUC	- 67,90	- 81,30	- 98,70
APUL	0,80	1,50	3,10
ASSO	5,00	13,80	20,20
Solde avant r	- 62,10	- 66,00	- 75,40
Solde après r	59,50	60,60	66,70

Evolution et composition de la dette publique

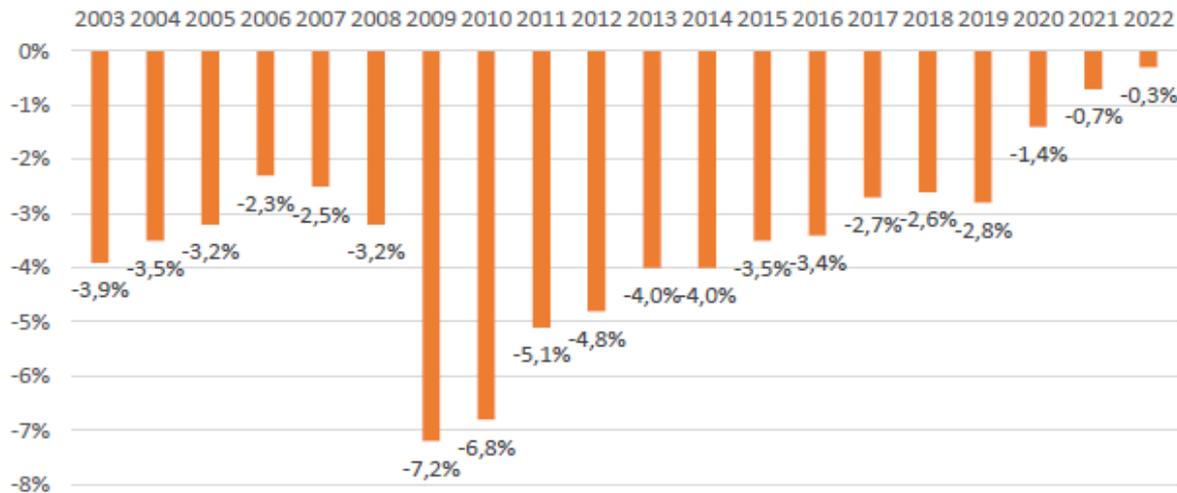
2017 2018 2019



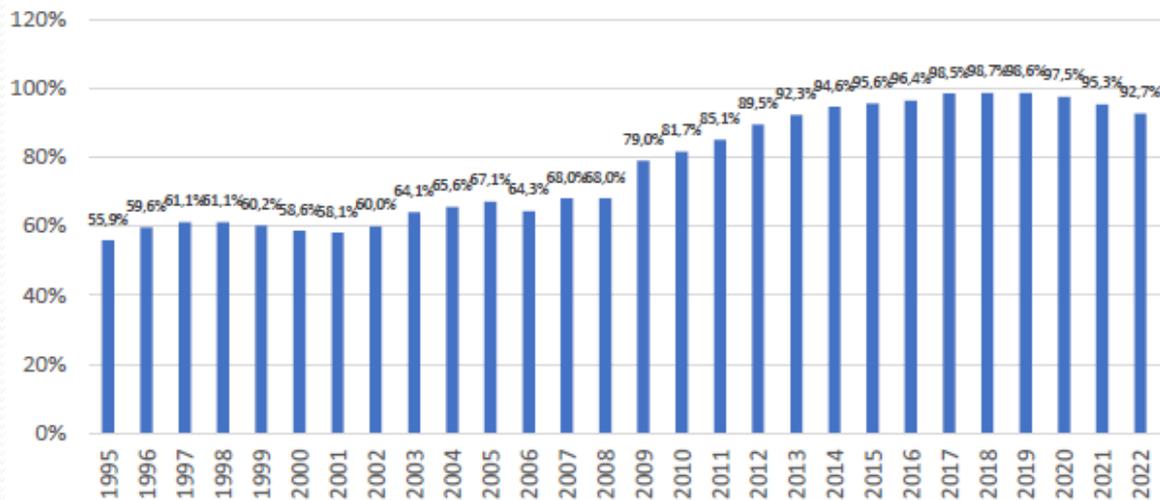
- La dette de l'Etat poursuit sa croissance.
- Cette évolution est compensée par la réduction de la dette des collectivités locales et de la Sécurité Sociale

2386 Mds €

Trajectoire du déficit public



Trajectoire de la dette publique



- La poursuite de la trajectoire de réduction du déficit est ambitieuse avec l'atteinte d'un solde quasi-nul en 2022.
- Cela implique une décre de 2,5 points en 3 ans avec une étape complexe à négocier constituée par l'exercice 2019 (-1,4 points). En effet, seule une part minoritaire de cette baisse pourra être alimentée par la baisse de la charge du CICE. Le reste dépendra notamment de la capacité de l'Etat à réaliser des économies de fonctionnement.
- L'autre composante de la réduction du déficit à compter de 2019 est constituée par les collectivités locales qui seront appelées à dégager un solde positif de 0,7 % en 2022 au lieu de 0,1% en 2019, via une réduction de leurs dépenses en volume.
- La dette continue sa progression en 2019 et est appelée à régresser à compter de 2020 sous l'effet du désendettement de la Sécurité sociale et des collectivités locales.

Dépenses des administrations publiques locales

	Niveaux 2017		Évolution		
	Md€	%	2017	2018	2019
Total dépenses	255,4	100 %	2,5 %	2,3 %	2,3 %
Dépenses hors investissement*	201,9	79 %	1,6 %	0,9 %	1,2 %
<i>dont consommations intermédiaires hors SIFIM</i>	48,1	19 %	1,8 %	0,8 %	1,4 %
<i>dont rémunérations des salariés</i>	81,5	32 %	2,3 %	0,9 %	1,1 %
<i>dont prestations sociales et transferts sociaux</i>	26,2	10 %	0,6 %	2,8 %	1,7 %
Investissement*	53,5	21 %	6,0 %	7,4 %	6,3 %
<i>dont formation brute de capital fixe (FBCF) hors Société du Grand Paris</i>	42,3	17 %	5,8 %	5,8 %	4,9 %

Tableau issu des perspectives des finances publiques du rapport du CESE relatif au PLF 2019

* Investissement au sens de la formation brute de capital et des transferts en capital (= subventions d'équipement).

Les prévisions du gouvernement en ce qui concerne les dépenses des administrations publiques locales font apparaître les éléments suivant :

- Une maîtrise des dépenses hors investissement conformément à la loi de programmation des dépenses publiques 2018-2022.
- Les investissements devraient eux poursuivre leur dynamique du fait du cycle électoral (après l'important creux de début de mandat municipal) puisque les communes et leurs groupements représentent plus de 60% des investissements réalisés par les collectivités.

II. LES FINANCES LOCALES

II.A Perspectives générales

Pour ce qui concerne la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics sur la période 2018-2022, il convient de distinguer deux méthodologies principales :

- **Les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent communiquer, lors de leur débat d'orientation budgétaire (DOB), leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement. Ces objectifs doivent s'inscrire en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelles des dépenses locales de fonctionnement (+ 1,2 %) et de réduction annuelle de besoin de financement (- 2,6 milliards d'Euros).**

- Les 322 collectivités dont le budget principal dépasse 60 millions d'Euros entrent, elles, dans le dispositif de contractualisation proposé par l'Etat, qui définit une trajectoire des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution est modulé selon les caractéristiques de la collectivité. A ce jour, 229 d'entre elles ont signé un contrat avec l'Etat (soit 71 %), ainsi que 17 autres collectivités qui ont souhaité intégrer cette démarche.

Si les prévisions réalisées à l'issue du premier semestre 2018 évaluent l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,9 % pour 2018, il convient de rappeler que le report, de 2018 à 2019, de certaines mesures inscrites dans le Protocole sur les Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations pèsera, inévitablement, dans les budgets locaux l'an prochain.

➤ Par ailleurs, il convient également de souligner que l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par le gouvernement (1,2 %) doit désormais s'appréhender dans un contexte inflationniste plus marqué qu'au cours des années précédentes.

II.2 Les principales mesures du PLF 2019 impactant les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront, en 2019, en très légère hausse (+ 100 millions d'Euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'Euros.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF restera stable à **26,9 milliards d'Euros en 2019**, et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Dans le détail, les dotations dites de péréquation verticale devraient, selon l'article 79 du PLF 2019, augmenter comme suit : 90 millions d'Euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), 90 millions d'Euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), 10 millions d'Euros pour la Dotation de péréquation des Départements.

L'évolution des dotations de péréquation sera financée dans le cadre de l'enveloppe stable de la DGF, ce qui signifie que la part forfaitaire de cette DGF devrait, comme l'an dernier, subir un très léger écrêtement.

Une réforme de la dotation d'intercommunalité

Ce même article 79 prévoit une réforme de la dotation d'intercommunalité, assortie d'une évolution de son montant (+ 30 millions d'Euros).

Le projet de loi de finances réforme en profondeur la dotation d'intercommunalité avec pour objectifs de réduire les écarts entre collectivités bénéficiaires, de stabiliser les mécanismes de répartition rendus instables avec les réorganisations de périmètre intercommunaux et d'apporter plus de lisibilité à un dispositif devenu très complexe.

La nouvelle architecture de la dotation d'intercommunalité proposée repose sur plusieurs modifications :

-La création d'une enveloppe unique pour l'ensemble des intercommunalités.

Pour donner plus de fluidité au dispositif, les **communautés de communes à fiscalité additionnelle** seront **majoritairement gagnantes**, le niveau moyen de leur dotation passant de **10 euros/hab à 14 euros/h** soit une **progression significative de 40%**.

-L'uniformisation des critères de calcul du Coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Selon que l'on est communauté de communes ou communauté d'agglomération, les éléments constitutifs du CIF ne sont pas identiques. Si le PLF est adopté en l'état, la taxe ou la redevance sur les déchets ménagers, ainsi que les redevances eau et assainissement seront pris en compte dans le calcul du CIF pour l'ensemble des intercommunalités.

-L'introduction du revenu dans les critères de répartition de la dotation de péréquation.

La nouvelle dotation d'intercommunalité conserve deux enveloppes : une **dotation de base** (30 %) et une **dotation de péréquation** (70%). Désormais, pour cette dernière fraction **au potentiel fiscal** (comparaison sur la base du PF moyen par catégorie) **serait ajoutée la notion de revenu** (comparaison sur la base du revenu moyen national).

-La mise en place d'un nouveau dispositif de garantie adossé au CIF

Les communautés de communes, dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 0,50, percevraient une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente. La condition de CIF serait fixée à 0,35 pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération.

- La création d'un « tunnel » encadrant les évolutions de DGF

Afin d'assurer une transition en douceur vers le nouveau système, le PLF prévoit également, en plus des garanties actuelles qui demeurent, un tunnel encadrant les évolutions individuelles de la dotation d'intercommunalité, **allant de - 5 % à + 10 %**.

Ce dispositif permet une progression lente, voire très lente, vers la dotation-cible. Il s'avère **très protecteur pour les communautés qui verront leur dotation baisser**. Il réduira en revanche les incitations perpétuelles à l'intégration communautaire (en plafonnant les effets du CIF à partir d'un certain montant).

D'autres modifications sont à noter, et notamment une **alimentation annuelle de l'enveloppe de la DI de 37 millions d'euros** qui sera **financée par prélèvement sur la dotation de compensation de la part salaire et la dotation forfaitaire des communes**, indispensable pour « faire tourner le dispositif ». Rappelons que la part salaire constitue la fraction principale (74 %) de la DGF des intercommunalités. Les variables « compensatrices » sont ainsi recyclées au service des variables péréquatrices.

Estimation de l'évolution - Dotation
Intercommunalité 2018/2019-

estimation des effets de la refonte de la
dotation d'intercommunalité à partir de
données DGF 2018 et des niveaux de
versements de fiscalité 2017 pour
obtenir un CIF théorique 2019.

CCTE

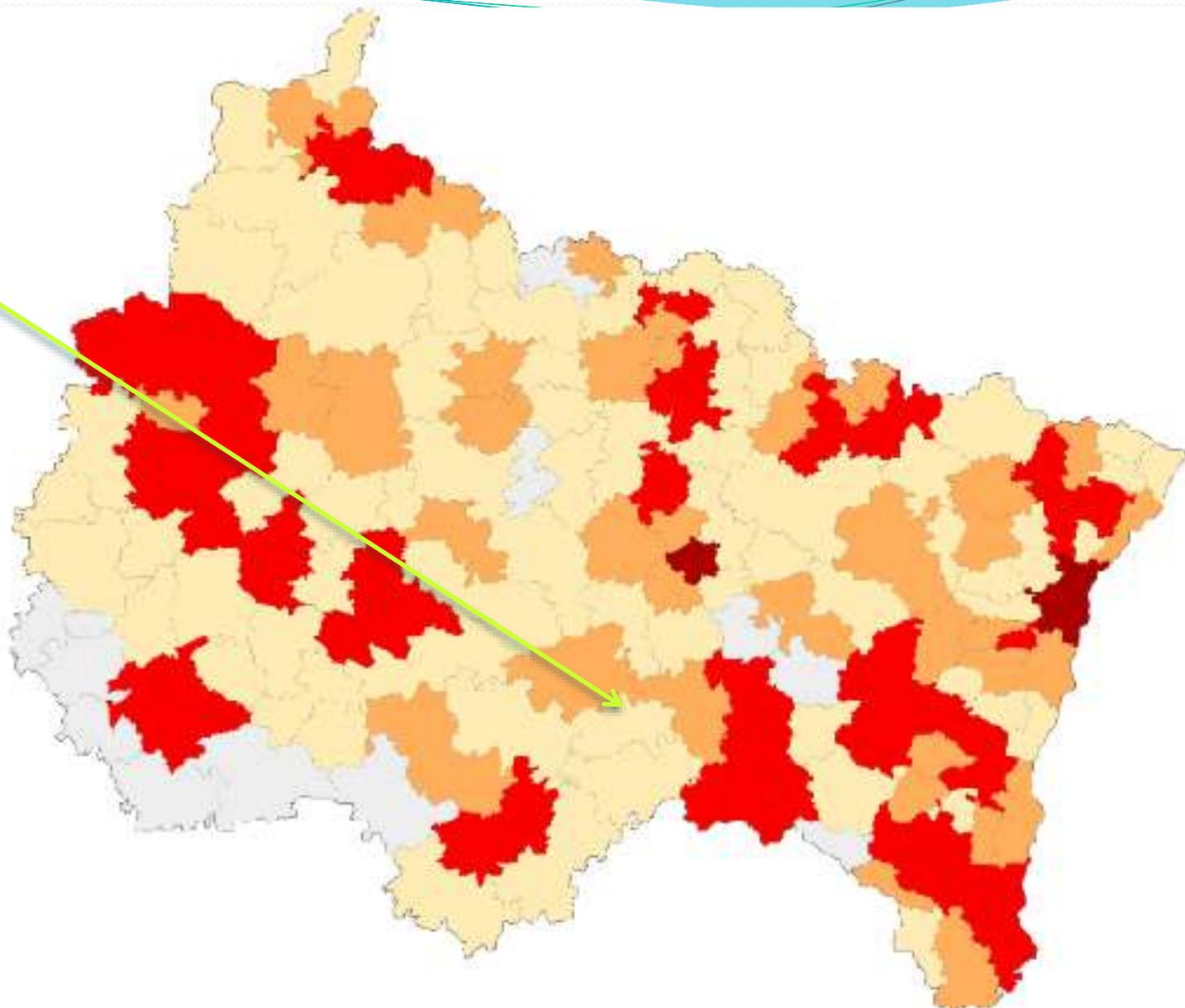
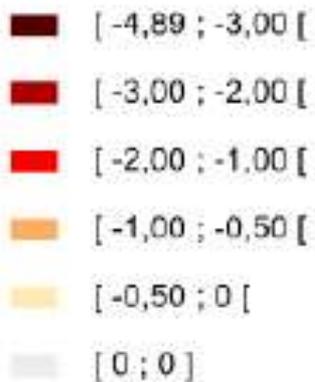


- Garantie -5%
- Réduction inférieure à -5%
- Maintien de la dotation d'intercommunalité par habitant
- Augmentation inférieure à 10%
- Augmentation plafonnée à 10%
- EPCI dont la dotation d'intercommunalité 2018 nette de la CRFP est nulle et dont le potentiel fiscal est supérieur au double de la catégorie

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DE LA DOTATION DE COMPENSATION ENTRE 2018 et 2019

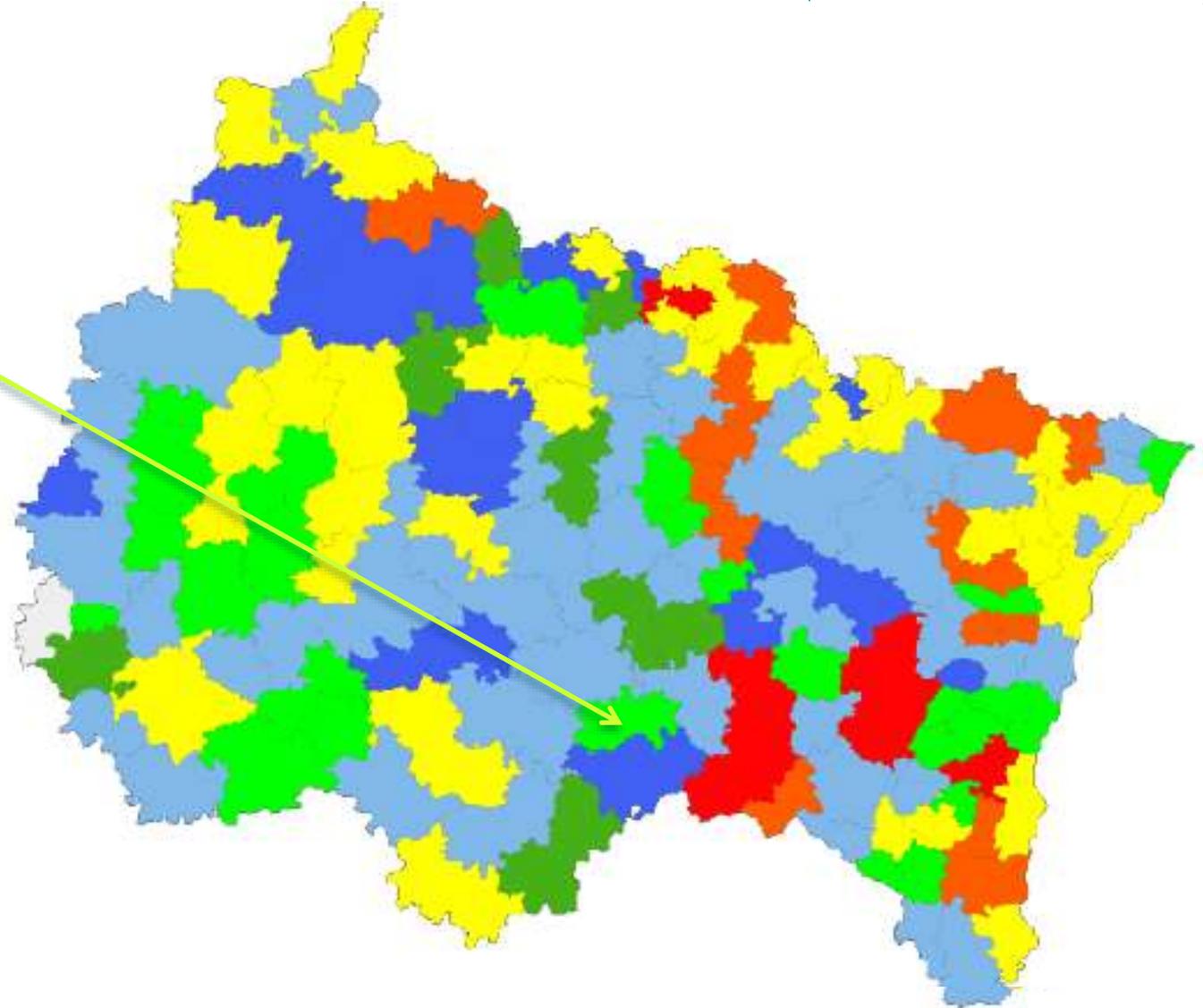
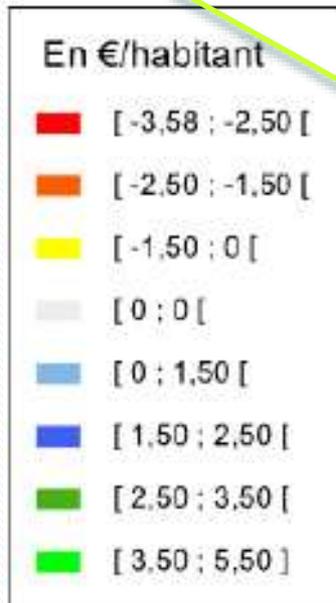
CCTE

En €/habitant



ESTIMATION DE L'EVOLUTION DE LA DGF DES EPCI ENTRE 2018 et 2019

CCTE



ESTIMATION DE L'EVOLUTION DE LA DGF DES EPCI

	Nombre d'EPCI	Population	DGF 2018 nette du prélèvement sur fiscalité		DGF 2019 nette du prélèvement sur fiscalité		Montant mis en répartition		Montant par habitant	
			En €	En €/hab	En €	En €/hab	Ecart en €	Variation en %	Ecart	Variation en %
Métropoles/CU	33	22 177 248	3 379 343 426	152,38	3 337 492 980	150,49	-41 850 446	-1,2%	-1,89	-1,24%
Métropole	22	19 686 634	3 093 146 087	157,12	3 052 969 917	155,08	-40 176 170	-1,3%	-2,04	-1,30%
CU	11	2 490 614	286 197 339	114,91	284 523 063	114,24	-1 674 276	-0,6%	-0,67	-0,59%
Communautés d'agglomération										
CA	222	24 667 644	2 160 324 790	87,58	2 142 232 327	86,84	-18 092 463	-0,8%	-0,73	-0,84%
Communautés à FPU										
CC à FPU sèche"	161	4 180 570	180 212 224	43,11	184 740 194	44,19	4 527 970	2,5%	1,08	2,51%
CC à FPU bonifiée	647	16 664 548	736 528 643	44,20	750 086 822	45,01	13 558 179	1,8%	0,81	1,84%
Communautés à fiscalité additionnelle										
CC à FA	201	3 537 528	32 858 602	9,29	42 237 410	11,94	9 378 808	28,5%	2,65	28,54%
Total EPCI	1 264	71 227 538	6 489 267 685	91,11	6 456 789 732	90,65	-32 477 953	-0,5%	-0,46	-0,50%

- **Le soutien à l'investissement**

- Les dotations de soutien à l'investissement atteindront un total d'environ 2,1 milliards d'Euros, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA) :
- 1 milliard sera consacré à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 570 millions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 150 millions pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV),
- 212 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement dédiée aux Départements (ex DGE),
- 50 millions à destination des Départements remplissant certains critères de potentiel fiscal.

- **Situation du FPIC**

- Le FPIC est maintenu en 2019 à un montant d'un milliard d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2017 et 2018.

- **La fiscalité locale**

- En matière de fiscalité locale, le PLF 2019 consacre la seconde tranche de diminution de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards d'Euros (après 3,2 milliards en 2018) inscrit sous forme de dégrèvement, garantissant ainsi une stricte compensation pour les collectivités.
- Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a également confirmé l'application d'une troisième tranche en 2020, avec pour objectif de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'ici à 2021.
- En ce sens, la question de la compensation aux collectivités pour les 20 % de contribuables restants sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales, à horizon du premier trimestre 2019.

• II.3 Les mesures diverses

- Conjointement à ces différentes annonces prépondérantes, le Gouvernement a également présenté plusieurs autres mesures au sein du PLF 2019, qui méritent d'être soulignées :
- **TGAP et TVA à 5,5% pour la gestion des déchets :**
- **hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**
- **un taux de TVA à 5,5% pour la collecte, le tri et la valorisation matière des déchets à partir de 2021**
- **Intéressement financier des communes accueillant des projets éoliens sur leur territoire :**
- **20 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (Ifer) aux communes**, quel que soit le régime fiscal applicable à l'établissements public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2019
- **Exonération d'IFER pendant 5ans des stations radioélectriques implantées en zones blanches**
- **Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :**
- C'est au 1er janvier que devait entrer en vigueur la procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables pour la détermination des attributions du FCTVA. Le projet de loi de finances prévoit de la décaler d'une année afin de parachever les systèmes d'information correspondants.
- **Aménagement de la taxe de séjour :**
- Harmonisation des dates de versement sur les plateformes électroniques, renforcement des obligations déclaratives, sécurisation des procédures de contrôle des plateformes électroniques

III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2018

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2016 (consolidation des CA de la CCBXB et de la CTE VITTEL CONTREXEVILLE), des comptes administratifs 2017 et 2018 et une comparaison entre le CA 2017 et 2018 (évolution).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*				Evolution 2017/2018
	CA 2016 consolidé	CA 2017	CA 2018	
Intérêts des emprunts	36 328,96 €	31 320,93 €	25 444,75 €	-18,76%
Personnel	1 003 881,15 €	908 165,15 €	923 153,34 €	1,65%
Dépenses fiscales	907 806,00 €	944 521,00 €	897 480,00 €	-4,98%
Charges à caractère général	1 688 255,79 €	1 784 841,31 €	2 488 936,02 €	39,45%
Charges de gestion courante	151 727,41 €	177 050,82 €	250 086,49 €	41,25%
Charges exceptionnelles et Provisions	47 609,57 €	30 833,26 €	47 007,99 €	52,46%
TOTAL	3 835 608,88 €	3 876 732,47 €	4 632 108,59 €	20,77%

(*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre

Les intérêts des emprunts

Du fait du non recours à l'emprunt au cours des derniers exercices budgétaires, ce poste de dépense est en constante diminution dans le budget général.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation

A hauteur de **923 153,34 €** au titre du compte administratif 2018, les **dépenses de personnel** ont affiché une **légère progression** au cours de l'exercice 2018, ceci étant notamment du au **paiement en janvier 2018 du complément indemnitaire annuel (CIA) aux agents pour l'année 2017 et en décembre 2018 au titre de l'année 2018.**

En réalité, les dépenses de personnel ont été sensiblement équivalentes à celles de l'année 2017.

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2019, il convient, tout d'abord de rappeler les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2018:

- **le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel**
- **Le recrutement d'une adjointe technique à temps complet** – catégorie C- en février 2018 – filière technique pour assurer principalement la reprise en **régie de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**, également chargée de petits travaux d'entretien des bâtiments communautaires et de tâches administratives diverses.
- **Le recrutement d'un nouvel agent de développement** – catégorie B- en CDI **chargée de la communication et des services à la personne** à compter du 19 mars 2018 – poste qui était vacant depuis fin décembre 2017
- **Le recrutement d'une adjointe administrative principale à temps partiel -24h-** (cat. C) pour assurer les fonctions **d'agent d'accueil de la MSAP** à compter du 1^{er} avril 2018
- **La création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) – filière administrative- avec intégration d'un agent** ayant bénéficié d'un **contrat d'avenir** pour le **fonctionnement administratif du service des déchets ménagers**
- **La création d'un poste d'adjoint d'animation** à compter du 1^{er} mars 2018 pour la **pérennisation du poste de l'agent chargée de l'animation du relais d'assistante maternelle** jusqu'alors employée en contrat à durée déterminée.
- **La création d'un poste d'adjoint technique** à temps complet –catégorie C- filière technique (**services déchets ménagers – gestion de déchetterie Contrexéville**) à compter du 1^{er} octobre 2018
- **La suppression d'un poste d'ingénieur (catégorie A)** suite au départ de l'agent concerné (**services déchets ménagers**) le 15 février 2018
- **le départ en retraite d'un adjoint technique –catégorie C-** chargé de **la gestion de la déchetterie de Remoncourt – poste à temps partiel à 20H00 – et le recrutement d'un contrat CUI** à compter du mois d'août 2018 pour ce poste pour un an
- **Deux postes ont été créés:** un poste de **rédacteur pour la gestion du service des déchets ménagers -et un poste d'attaché territorial (catégorie A) pour assurer les fonctions d'agent de développement** chargé de nouvelles tâches liées au développement durable, environnemental, à la préservation de la biodiversité et à la sécurisation juridique et réglementaires des marchés publics et des conventions- **postes non pourvus à ce jour.**

- En terme de perspective pour l'année 2019, **afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services**, il conviendra que ces **deux postes puissent être pourvus** avec les personnels disposant des qualifications requises afin de faire face aux charges nouvelles qui incombent à la communauté de communes.

• **Les éléments contextuels**

Issus du PLF 2019 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le point d'indice de la fonction publique sera toujours « gelé » en 2019,
- l'application des mesures liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) (reportées en 2018) entreront en vigueur en 2019,
- la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- le dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires sera institué à partir du 1^{er} septembre 2019 (au lieu de 2020 initialement prévu)

• **Les perspectives internes liées aux agents titulaires**

Les principales perspectives liées aux agents titulaires sont les suivantes :

- **Départ en retraite prévisionnelle d'un adjoint technique par suite d'invalidité (service déchets ménagers –rippeurs)**

• **Les perspectives internes liées aux agents non titulaires**

Les principales perspectives liées aux agents non titulaires sont les suivantes :

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet – catégorie C- pour assurer les fonctions de gestion administrative du service des déchets ménagers (transformation d'un poste d'un agent actuellement en CDD avec le Centre de Gestion) à compter du 1^{er} mai 2019**
- **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet – catégorie C- pour assurer les fonctions de gestion administrative, financière et comptable au services Finances- Ressources Humaines (transformation d'un poste d'un agent actuellement en contrat jeune à la CCTE) à compter de la mi-juin 2019**

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1^{er} janvier 2018

Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2018 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 50 %	1 50 %
Catégorie B	1 50 %	1 50%
Catégorie C	9 52,94 %	8 47,06 %
Totaux	11 52,38%	10 47,62%

Réf. Effectif pris en compte au
1/01/2019

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Les dépenses fiscales

Ce chapitre intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** qui devrait rester d'un montant similaire à celui de 2018, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **430 177 € (en diminution de 47 152 € par rapport à l'année 2017)** ainsi que la **Contribution au Redressement des Finances Publiques** pour une somme de **66 899 €**. Cette baisse des dépenses fiscales est ainsi liée à la diminution précitée de la contribution au titre du FPIC en 2018.

Les charges à caractère général

A hauteur de **2 488 936,02 €** au titre du compte administratif 2018, les charges à caractère général comprennent les **achats, prestations, services et impôts divers** réglés par la collectivité et constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE**.

Elles sont en progression de **704 094,72 €** en 2018 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une croissance de près de 40 % (**39,45%**). Cette croissance des dépenses est essentiellement induite par l'existence du **marché** liant la Communauté de Communes Terre d'Eau à la **SPL Destination Vittel Contrexéville** pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal (marché d'un montant de **637 750 € TTC**) sur toute l'année 2018, alors qu'en 2017 le marché ne couvrait qu'une moitié de l'année (marché sur la période de juillet à décembre 2017). Les dépenses liées à la SPL représentent **25 % des crédits du chapitre**.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par la matérialisation des dépenses liées à l'opération programmée d'amélioration des vergers (**OPAV**) – **prestations d'achat d'arbres, de taille, de formation**) pour un montant de **43 000 € (achat d'arbres, taille, greffe, formation....)**.

- Elles intègrent principalement les **prestations de services liées à la collecte et l'élimination des déchets** pour un montant global de **1 463 565 €** en 2018, soit **58 % du chapitre**. Ces charges sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2017.
- Cette croissance des charges à caractère général s'expliquent notamment par l'extension des services à la personne (portage de repas, transport à la demande, RAM) sur l'ensemble du territoire.
- Cette hausse des dépenses est toutefois à mettre en perspective avec les produits perçus par la communauté de communes issus du produit brut des jeux du casino que lui reversent les villes de Contrexéville et Vittel pour compenser cet accroissement des dépenses liées au tourisme, ainsi que par le produit versé par les bénéficiaires du portage de repas à domicile notamment.
- Toutefois, dans un contexte contraint, il est demandé à l'ensemble des services d'optimiser leurs dépenses afin de contribuer à stabiliser ce poste budgétaire d'autant plus que celui-ci intégrera en 2019 des charges importantes liées à l'exercice de la compétence GEMAPI pour plus de **256 000 €** liées notamment au dossier de la gestion des aménagements des écoulements de Contrexéville.

- **Les charges de gestion courante**

A hauteur de **250 086,45 €** au titre du compte administratif 2018, les charges de gestion courante (indemnités versées aux élus, contributions au PETROV, au SMIC, subventions versées aux associations...) se sont accrues de 40 % en 2018.

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus**, les subventions versées à **l'association Eco Plaine** dans le cadre des **missions de développement économique** que lui a confié la CCTE, soit **68 000 € en 2018** (part variable 2017: 27 000 € - part fixe 2018: 23 000 €- économie circulaire: 15 000 € - étude filière cheval: 3000 €). La partie fixe 2018 sera versée au premier semestre 2019 au vu la fourniture des éléments chiffrés par EcoPlaine à la CCTE.

Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (28 320 €)** ainsi que la mise en place d'un dispositif incitatif d'aide à **l'acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**20 000 €**). En 2019, des crédits à hauteur de **80 000 €** seront proposés au BP 2019 pour l'aide à l'installation de systèmes visant à **économiser l'eau**.

- **Les charges exceptionnelles et provisions**

Elles sont constituées des remboursements de la TEOM aux professionnels soumis à la redevance spéciale pour l'année 2017 et des exonérations de TEOM pour un montant de **47 000 €**.

Au regard des différents éléments exposés ci-dessus, et avec toute la prudence qui s'impose, à ce stade de l'élaboration des budgets primitifs, **l'évolution globale des dépenses de fonctionnement sera en augmentation.**

III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2016 (consolidation des CA des la CCBXB et de la CCTEVC), des comptes administratif 2017 et 2018, ainsi que le comparatif entre le CA 2017 et 2018 (évolution).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2016 cons.	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017 - 2018
Produits des services	229 976,47 €	85 624,15 €	316 948,10 €	270,00 %
Impôts et taxes	3 181 263,18 €	3 298 783,48 €	3 934 650,45 €	19,00%
Dotations et participations	391 506,33 €	677 665,67 €	731 523,77 €	7,00%
Atténuations de charges	155 912,31 €	59 700,99 €	14 638,13 €	-75,00%
Autres recettes	299 634,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Produits exceptionnels	0,00 €	5 066,14 €	6687,86 €	35,00%
TOTAL	4 258 292,98 €	4 126 840,43 €	5 004 448,31€	21,00%

- **Les produits de services**

Ce chapitre concerne principalement d'une part le produit lié à la perception de la redevance spéciale due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **221 054,44 €**. Il correspond au versement de la redevance spéciale 2017 perçue en 2018, celle-ci étant facturée en fin d'année 2017. Le produit de la redevance spéciale 2018 sera quant à lui perçu au premier semestre 2019. Il intègre aussi le produit des redevances et droits des services à caractère social tel que les versements effectués par les usagers liés au service de portage de repas à domicile en liaison froide pour un montant de **90 000 €**.

- **Les atténuations de charges**

A hauteur de **14 638,13 €** au titre du compte administratif 2018, les atténuations de charges représentent principalement les **remboursements des rémunérations des personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire**. Ce poste est en **nette diminution** en comparaison avec l'année 2017 dans la mesure où certaines des sommes incluses dans ce chapitre en 2018 ont été reventilées sur le chapitre « Dotations et Participations ».

Les impôts et taxes

La TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE a généré en 2018 un produit de **1 565 044 €** (1 500 000 € programmé au BP 2018), la différence s'expliquant par l'augmentation des bases. Les taxes foncières et d'habitations ont généré un produit de **1 405 073 €** en 2018 contre 1 380 330 € en 2017, soit un accroissement de 25 000 € dû à la revalorisation des bases. A noter également que la **CVAE** a engendré un produit de 298 666 € l'an dernier (282 328 € en 2017).

L'année 2018 a été également marquée sur le plan de la fiscalité par le début de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation souhaitée par le Gouvernement, qui a vu certains contribuables (environ 80 % des assujettis) être exonérés de 30 % du montant de leur imposition (puis 65 % en 2019, et enfin 100 % en 2020). **Pour la collectivité**, cette réforme s'est traduite, au titre de l'année 2018, par une **compensation de l'Etat** et qui devrait garantir une **compensation intégrale de cette recette**.

Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation: en 2019, le coefficient de revalorisation sera égal à 2,7% (1,2% en 2018 et 1,004% en 2017), ce qui devrait accroître très légèrement le dynamisme des recettes perçues.

Il convient également de souligner que la forte progression de ce chapitre est dû au **reversement par les villes de Contrexéville et Vittel du produit brut des jeux pour un montant de 637 500 €** qui vient compenser l'accroissement des charges liées à l'exercice par la CCTE de la compétence liées à la promotion du tourisme (marché avec la SPL Destination Vittel Contrexéville) et la montée en puissance obligatoire de la CCTE dans le capital de la SPL intervenu l'an dernier.

● Les dotations et participations

La CCTE n'est **pas éligible à la DGF**. Elle perçoit une **dotation de compensation des groupements de communes (37 254 €)** et des **dotations de compensation** (taxe foncière pour 5701 € et taxe d'habitation pour 22 199 €). La communauté de communes a également reçu en 2018 un produit de **40 750 €** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**.

L'essentiel de ce chapitre de recettes est composé des rentrées des **soutiens liés au tri** versés par **EVODIA (SMD)** pour **514 800 €** en 2018, soit **70 %**. Il comprend aussi les aides de la **CAF** pour le **RAM (34 025 €)** et pour **l'aire d'accueil des gens du voyage (21 077€)** et les remboursements de l'Etat pour les emplois d'avenir (**28 916 €**). A noter également le versement d'un **premier acompte au titre du FISAC** de l'Etat (aides aux commerces et artisans) pour un montant de **7560 €**.

● Les produits exceptionnels

- Ce nouveau chapitre d'un montant de **6687,86 €** comprend le remboursement par Peugeot d'une somme de 1177 € suite à la cession de l'ancien véhicule de la CCTE, le remboursement par TL SYSTEM d'une somme de 1314 € suite à la résiliation de l'un des contrats avec cette société et le remboursement diverses sommes par Groupama pour les frais d'avocats sur la ZAC du Moulin ou par BNP PARIBAS à la suite de résiliation de l'abonnement IPBX (téléphonie).

Ces sommes sont extrêmement variables d'une année à l'autre.

III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES				
	CA 2016 consolidé	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017 - 2018
Epargne de gestion	471 905, 82 €	218 787,03 €	398 606,15 €	+ 182 %
Epargne brute	435 576,86 €	187 466,10 €	372 339,72 €	+ 199 %
Epargne nette	299 305,01 €	49 628,90 €	232 892,70 €	+ 469 %

Les données relatives aux épargnes nettes 2016 et 2017 sont à analyser avec **une très grande prudence** du fait du **changement de périmètre de la communauté de communes** et de la **perception tardive de la redevance spéciale 2017** (200 000€ environ) qui aurait dû être incluse dans le budget 2017. La perception du produit de la redevance spéciale 2017 en 2018 a permis de corriger ces données pour l'année 2018.

L'épargne nette 2018 est donc de **232 892,70 €**.

III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2016 (consolidation des CA des la CCBXB et de la CCTEVC), des compte administratif 2017 et 2018 et de la comparaison entre les données des CA 2017 et 2018.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*				Evolution 2017 - 2018
	CA 2016 consolidé	CA 2017	CA 2018	
Capital dette	136 273,85 €	137 837,20 €	136 005,72 €	-1,32%
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	710 727,98 €	672 242,24 €	531 105,73 €	-21,00%
TOTAL	847 001,83 €	810 079,44 €	667 111,45 €	- 17,65 %

•*Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre*

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en 2019 sera de l'ordre de **106 022, 89 €**.

Les dépenses nouvelles d'investissements (hors crédits reportés de 206 680,00 €) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2016 (consolidation des CA des la CCBXB et de la CCTEVC) , des compte administratif 2017 et 2018 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)				Evolution 2017 - 2018
	CA 2016 consolidé	CA 2017	CA 2018	
Concours extérieurs	135 394,23 €	88 018,76 €	211 971,75 €	140,83%
FCTVA	83 017,06 €	68 922,89 €	68 009,95 €	-1,32%
TOTAL	218 411,29 €	156 941,65 €	279 981,70 €	78,40%

Les concours extérieurs (hors report de 206 680 euros)

Le budget 2019 intégrera les subventions liés aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

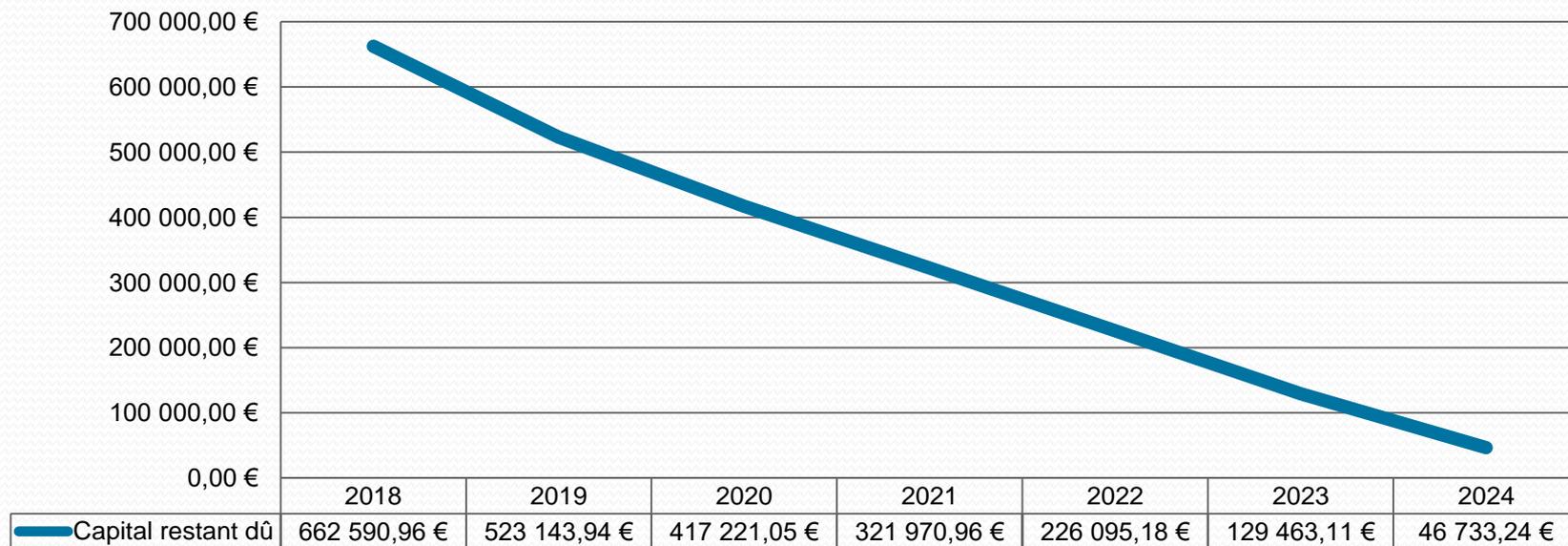
Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La recette pour 2018 est de **68 009, 95 €**.

III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2019	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Crédit Mutuel	Déchetterie Remoncourt	158 000,00 €	du 30/06/2013 au 31/03/2023	10 ans	4,15 %	Trimestre	75 174,86 €	16 520,41 €	2864,87€
Crédit Mutuel	Camion Benne OM	220 000,00 €	du 30/04/2014 au 31/01/2019	5 ans	2,15 %	Trimestre	11 569,14 €	11569,14 €	62,18 €
Caisse d'Epargne	Déchetterie Contrex	936 000,00 €	du 25/09/2009 au 25/03/2024	15 ans	4,43 %	Semestre	343 200,00 €	62 400,00 €	14 512,68 €
Caisse d'Epargne	Bacs OM	233 000,00 €	du 25/03/2010 au 25/09/2024	15 ans	4,38 %	Semestre	93 199,94 €	15 533,34 €	3912,07 €
	TOTAL	1 547 000,00 €					523 143,94 €	106 022,89 €	21 531,80 €

Extinction de la dette



Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû de la dette s'élève à 523 143,94 € et s'éteindra en septembre 2024, soit une durée de 5 ans et 9 mois. Il convient de souligner l'extinction du prêt relatif à l'acquisition d'un camion benne le 31 janvier 2019. L'endettement de la Communauté de Communes Terre d'Eau est donc relativement modeste et en constante diminution. En outre le coefficient d'extinction de la dette(*) au 1^{er} janvier 2019 est inférieure à une année, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 12 années.

(*) Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements

IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2019 (en sus des crédits reportés de 2018) consacrera un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques et des bâtiments relais traités dans l'examen du budget annexe spécifique.

Poursuite du partenariat avec l'association ECOPLAINE: 75 000 € programmés au BP 2019 dont:

- Part fixe: **23 000 €**
- Part variable: **27 000 €** (base 9 emplois créés en CDI X 3000 €/emplois créés)
- Journées des entreprises/ambassadeurs: **10 000 €**
- Actions liées à l'économie circulaire : **15 000 €** (financement poste chargé de mission sur 3 ans)

Financement du Plan de Déploiement de la Fibre Optique (opération sur 5 ans)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Remboursement CCTE Région	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	1 150 900 €
Remboursement CD 88 à CCTE (70%)	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	805 630 €
<u>Part CCTE</u>	69 054 €	345 270 €				

Développement Economique (suite)

Agence Régionale de Développement Economique: adhésion au dispositif régional:
cotisation annuelle 2019: **19 000 € (1 €/habitant)**

Aide à l'immobilier d'entreprise : remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier d'entreprises accordées (20%) – **35 000 €** de crédits programmés

Aide à l'immobilier touristique: remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier touristique (gites, chambres d'hôtes, campings...): **20 000 €** de crédits programmés

Incubateur numérique Vittel : accueil de start-ups pour le développement de la technologie blockchain : **84 500 € dont :**

- ❖ **45 500 €** de crédits de fonctionnement programmés (loyers bâtiments à Vittel, abonnements téléphoniques, assurances, installation compteurs...)
- ❖ **39 000 €** de crédits d'investissements programmés (signalétique, communication, achat équipements des bureaux)

OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL – OCMR-FISAC (3 ans)

Infos actions	Part entreprises	Aides FISAC	Part CCTE	Aides Région
Accessibilité des entreprises	80 000 €	60 000 €	Néant	60 000 €
Aides à la modernisation (Equipements professionnels, rénovations vitrines...)	300 000 €	93 111 €	113 778 €	93 111 €
Achats véhicules de tournées /aménagements intérieurs	61 722 €	19 139 €	19 139 €	Néant
TOTAL	441 722 €	172 250 €	132 917 €	153 111 €

PIG HABITAT

(programmation 2019): 3^{ème} année de la convention PIG étendue à l'ensemble du territoire de la CCTE

Dépenses		Recettes	
Aides aux travaux		Autres	2 000,00 €
	280 000,00 €	Région	105 000,00 €
		CD88	23 000,00 €
		Autofinancement CCTE	150 000,00 €
Ingénierie	70 000 €	Etat	42 000,00 €
		Autofinancement CCTE	28 000,00 €
TOTAL	350 000 €	TOTAL	350 000,00€

ACTION SOCIALE

➤ PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:

- Marché de prestations de services avec la société ELIOR (3 ans);
- **DEPENSES A PREVOIR BP 2019: 90 000 € (Fonctionnement et Recettes) dont:**
- 1000 repas/ mois X 12 mois: 12 000 repas/an à 7,28 € l'unité soit 87 360 €
- Coût maintenance logiciel: 1800 €/an

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE :

- Marché de prestations de services avec la société VORTEX (3 ans)
- **DEPENSES A PREVOIR AU BP 2019: 22 100 €**

RELAIS ASSISTANCE MATERNELLE : les crédits affectés au fonctionnement du RAM sont portés à **60 600 €** en 2019. Outre les permanences à Bulgnéville, à la CCTE et à VITTEL, le RAM apporte son offre d'animations itinérantes sur huit communes du territoire de la CCTE. Il constitue un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance fort apprécié. Une **recette** de **30 000 €** est perçue de la CAF des Vosges pour la contribution au fonctionnement du RAM.

MAISON ACCUEIL DE SERVICES AU PUBLIC: 10 500 €

- 8000 € en crédits d'investissement (acquisition matériel) et 2500 € en crédits de fonctionnement

ACTION SOCIALE (suite)

- **Ateliers informatique Seniors**: **8700 €** de crédits de fonctionnement dont:
 - ❖ Financement poste animateur atelier informatique – convention avec l'association Profession Sport Animation 88, afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier: **7000 €**
- **Ateliers Mémoire et Equilibre**: **2500 €** de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par l'association SIEL BLEU pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation.
- **Mission Locale**: contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **20 000 €**
- **Aire d'accueil des Gens du Voyage**:
 - ❖ Inscription dépenses de fonctionnement: **41 680 €** (1/2 poste adjoint technique ; fonctionnement aire d'accueil: eau, électricité, maintenance logiciel...) et de 2100 € en investissements
 - ❖ Inscription recettes de fonctionnement: **22 500 €** dont 20 000 € d'aides de la CAF 88 et 2500 € de recettes issues des droits des usagers

TOURISME

1. Office de Tourisme Intercommunal: gestion confiée à la SPL DESTINATION VITTEL CONTREXEVILLE

➤ **Financement des missions de l'OTI: Dépenses de 537 912 € HT – 645 494,40 € TTC à prévoir au BP 2019 ainsi décomposé:**

- Actions financées antérieurement par ville de Vittel: 250 651 € HT- **300 781,20 € TTC**
- Actions financées antérieurement par ville de Contrexéville: 237 261 € HT- **284 713,20 € TTC**
- Actions financées antérieurement par CCTE: 50 000 € HT- soit **60 000 € TTC.**

➤ **Compensations financières assurées par les villes de Vittel et Contrexéville** pour la réalisation de ces missions par le versement d'une partie **du produit brut des jeux des villes de Vittel et Contrexéville** à la CCTE à hauteur des marchés engagés soit **487 912 € HT – 585 494,40 € TTC** (Vittel: 300 781,20 € TTC et Contrexéville 284 713,20 € TTC)

➤ La recette du produit brut des jeux du casino perçus en 2018 par la ville de Contrexéville ne lui a pas permis de procéder au versement de la somme de 80 000 € due à la CCTE consécutivement à la modification de l'actionnariat de la SPL. En 2019, la CCTE recevra une somme de **13 000 €** sur les **80 000 €** précités, laissant à recouvrer une somme de 67 000 €. Ce solde sera apuré en fonction du produit brut des jeux perçu par la ville de Contrexéville, année après année.

➤ **2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 25 000 € à inscrire au BP 2019 en investissements et 4500 € en fonctionnement.**

➤ **3. Aire de camping – cars de Contrexéville: 2200 € en crédits de fonctionnement**

ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Compétence GEMAPI (obligatoire pour les CC depuis le 1^{er} janvier 2018) : 256 120 €
Programmation 2019

1. Territoire EPTB Meurthe et Madon -année 2019-: € (BP 2019: 24 200 € Fonctionnement) dont:

- contribution EPCI « tronc commun » volet protection contre les inondations: 1,50€/habt 2019, soit **2895 €** (base 1930 hbts)
- Contribution volet GEMAPI 2019 (au titre du **transfert de compétences** y compris maîtrise d'œuvre travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026): **13 541 €**
- Contribution volet GEMAPI 2018 facturé en fin d'année à verser en 2019: **7673 €**

2. Territoire EPTB Meuse: 231 920 €

- Cotisation annuelle EPTB **Délégation compétence GEMAPI** hors investissement (BP 2019: **10 920 €** Fonctionnement)
- Projets inscrits au PAPI MEUSE Programmation pluriannuelle:
 - ❖ **Projet aménagement Gestion des Ecoulements de Contrexéville (AGECE):** inscription budgétaire 2019 remboursement à EPTB MEUSE: **221 000 €** dont:
 - ❑ **Frais maîtrise d'œuvre en phase de conception: 80 859,04 € TTC arrondi à 81 000 €**
 - ❑ **Acquisitions foncières propriétaires riverains à réaliser par CCTE avec EPTB: 98 384 € TTC arrondi à 100 000 €**
 - ❑ **Indemnisation initiale: 25 000 €**
 - ❑ **Remboursement salaire technicien pour assistance gestion dossier: 15 000 €**
 - ❑ PROJET AGECE travaux :**4,2 M€** dont 842 000 € à charge de la CCTE (programmation pluriannuelle fin 2020- fin 2023)
- Travaux projet HEBMA (Vrécourt): participation CCTE fixée à **56 781 € *** (programmation pluriannuelle 2021)
- Projet inscrits au PAPI MEUSE: programmation pluriannuelle
- **Travaux lutte contre les inondations de Vittel:** phase étude en cours, travaux estimés à **3,5 M€** dont reliquat d'environ **700 000 €** également à charge de la CCTE. Projet à plus longue échéance

Environnement – Développement Durable (suite)

3. OPAV : VERGER CONSERVATOIRE ZA AUZAINVILLIERS (Ilôt antennes déportées)

Crédits à inscrire au BP 2019 : **10 000 €** (porte greffe)

- Plan d'action pluriannuel 2016-2018 d'un montant global de 155 739 € terminé en 2018
*Subventions à percevoir en 2019: 35 213 € de FEADER- 9924 € LEADER- 24 612 €
REGION GRAND EST - Remboursement communes : 11 887 € - Remboursement
particuliers- soit une somme de 81 636 €.*

4. PLAN ABEILLES –RUCHER PEDAGOGIQUE COMMUNAUTAIRE: **5000 €** en section de fonctionnement et **35 000 €** en section d'investissement

5. AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES: **20 000 €**

6. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU: **80 000 €**

TEPCV –

- Plusieurs actions restent à réaliser au titre du programme TEPCV au cours de l'année 2019 en sus des actions déjà engagées depuis la mise en œuvre du programme en 2017 à savoir pour un montant total de **49 000 €**:
1. Aire de Covoiturage: **6 000 €**
 2. Aménagement de liaisons douces: **20 000 €**
 3. Borne de Recharges pour véhicules électriques: **3000 €** en fonctionnement – **20 000 €** en investissement

PROJET DE TERRITOIRE

La CCTE a décidé d'engager la réalisation d'un projet de territoire sur toute l'année 2019, véritable **feuille de route de l'action intercommunale** pour les dix ans à venir, mission confiée à un bureau d'études URBICAND.

Crédits inscrits pour la réalisation du projet: **50 000 €**

Subventions attendues: **5000 €** Conseil Départemental – **30 000 €** programme LEADER (Fonds Européens)

COMMUNICATION : inscription d'une enveloppe de **10 000 €** (**9500 €** en crédits de fonctionnement et **500 €** en investissement)- réalisation Mag de la CCTE

CULTURE

Enveloppe budgétaire réelle 2019: 35 000 €

Financement de plusieurs actions dont:

- 3^{ème} Edition Festival Histoire d'En Rire
- Malette Numérique Bibliothèques et Médiathèques
- Animation dans les bibliothèques
- Intervention musicale dans les écoles
- Journées Européennes des Métiers de l'Art
- Spectacle « Autour des Lavoirs » par le « Théâtre de l'Imprévu dans villages de la CCTE
- Spectacle « Dernières Pailles » par la compagnie «Java Vérité »
- Partenariat Salon du Livre (paiement participation salon 2018 en 2019)

Une enveloppe complémentaire consécutive aux aides financières perçues en 2019 (8000 €) par la CCTE permettra d'abonder le budget précité afin de financer l'ensemble des actions précitées.

SPORT - JEUNESSE

Politique sportive - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunal, action sportive en milieu rural...: 20 000 €

Lors de l'intervention d'événements exceptionnels à portée nationale (Tour de France, Championnat de France de Cross , une enveloppe exceptionnelle de 10 000 € peut être mobilisée par la CCTE en sus des crédits susvisés.

Événement exceptionnels 2019: championnat de France de Cross Country (8, 9 et 10 mars 2019): 10 000 €

DECHETS MENAGERS

Service de base de la Communauté de Communes Terre d'Eau, le budget 2019 comportera les dépenses de fonctionnement habituelles telles que les frais de collecte et de traitement des déchets.

L'ensemble du service des déchets a représenté en **2018** une enveloppe financière globale de plus de 2 millions d'euros (**2 048 708, 15 €** soit une diminution des dépenses de 15 882,99 € par rapport au CA 2017(2 064 591, 14 €) sur les 2 534 300 € de crédits programmés).

Le service fonctionne actuellement selon le principe de la régie sur le territoire de l'ex CC VITTEL CONTREXEVILLE Terre d'Eau et via un contrat de prestations de services sur le territoire de l'ex CC de BULGNEVILLE entre Xaintois et Bassigny, contrat qui arrivera à échéance à la fin de cette année.

Une étude d'harmonisation et d'optimisation du fonctionnement du service des déchets ménagers est engagée depuis le début de cette année d'un coût de **27 650 € HT** financée à **70 % par l'ADEME** dont le rendu est programmé pour la fin du premier semestre 2019 par le cabinet d'études AJBD/CITEXIA/ LANDOT ASSOCIES.

Il convient également de préciser que **les soutiens liés au tri** ont permis à la CCTE de percevoir des recettes d'EVODIA d'un montant de **514 800 € en 2018**, soutien en légère diminution en 2018, mais qui devrait connaître une baisse importante en 2019.

Il est également envisagé une **réforme de la redevance spéciale** dont la mise en place doit être étendue à l'ensemble du territoire communautaire. Son **extension aux communes et à leurs établissements** a été actée à compter du **1^{er} janvier 2019**.

Des **investissements** sont prévus notamment à la **déchetterie de Remoncourt** (réalisation d'un **auvent**) pour un montant de 75 680 € HT – **90 780 € TTC** pour lesquels des subventions ont été sollicitées au titre de la **DETR** à hauteur de **40 % de l'investissement HT** et du **Conseil Départemental (24%)**. **L'installation de rambardes sur la déchetterie de Contrexéville est prévue au BP 2019 pour un montant de 12 000 €.**

Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne devraient pas connaître d'évolution sur l'année 2019.

V. LE BILAN 2018 DU BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2018 comparées à celles du CA 2018 (hors opération d'ordre).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2017	CA 2018
Intérêts des emprunts	4 206,40 €	16 513,87 €
Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €
Charges à caractère général	56 447,71 €	917 763,19 €
Charges de gestion courante et exceptionnelles	12 694,68 €	0,00 €
TOTAL	73 348,79 €	934 277,06 €

Il s'agit de la 2ème année d'existence de ce budget. Il est établi en HT.

Les intérêts des emprunts

Ils concernent les intérêts des emprunts contractés l'an dernier pour la réalisation du bâtiment SOLOCAP sur la zone d'activité de la Croisette à Vittel et du bâtiment Ermitage sur la ZAC de la Grande Tranchée à Bulgnéville. Ce poste devrait croître en 2019 avec la réalisation des emprunts pour la plate forme logistique et le bâtiment relais SETL MAIRE-2L LOGISTICS sur la zone d'activités d'Auzainvilliers.

Le personnel

Il n'y a pas eu de refacturation des charges de personnel sur ce budget en 2018

Les charges à caractère général.

D'un montant de **917 763,19 €**, les charges à caractère générale représentent principalement le coût de l'acquisition des terrains à la ville de Contrexéville situés sur la zone d'activités et ensuite rétrocédés aux sociétés VOGEP et ARCHES METROPOLE, le paiement des taxes dues pour le bâtiment SOLOCAP, des taxes foncières, ainsi que le paiement de l'eau, de l'électricité, du chauffage, de l'entretien des terrains des ZAC, de travaux de réparation et assurances diverses.

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2018 comparé aux recettes de fonctionnement du budget annexe « zones d'activités de la CCTE » :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2017	CA 2018
Produits des services des domaines	0,00 €	870 059,87 €
Autres produits de gestion courantes	156 789,73 €	124 200,41 €
Produits exceptionnels	345 860,26 €	77 001,00 €
TOTAL	502 649,99 €	1 071 261,28 €

Les produits des services des domaines

Ce chapitre concerne essentiellement le produit des ventes des terrains sur la ZA de Contrexéville aux sociétés VOGEP et ARCHES METROPOLE et à la SCI DON CHOA sur la ZA de la Croisette à Vittel, le remboursement des taxes foncières pour les bâtiments ERMITAGE et ALTEVIA, ainsi que la recette issue de la prestation des transformations de fruit à l'atelier sur la ZA d'Auzainvilliers (20 018,37 €).

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne le versement des revenus des immeubles (loyers) sur les différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant de 124 200,41 € (Nestlé, Altevia, Aximum, ID Verde, Ermitage, Terrains SETL Maire). Ce chapitre devrait encore croître en 2019 avec le versement des loyers pour le bâtiment SOLOCAP (ZA de la Croisette à Vittel) et la plateforme logistique SETL MAIRE sur la ZA d'Auzainvilliers.

Les produits exceptionnels

Ce chapitre très variable d'une année à l'autre intègre ici la cession à la Fromagerie de l'Ermitage du bâtiment relais situé sur la ZA de la Grande Tranchée à Bulgnéville pour un montant de 77 001 € suite à demande de levée de l'option d'achat à l'issue d'une période de cinq ans déduction ayant été effectuée des loyers versés depuis cinq ans.

V.3 L'épargne du budget Zones d'activités de la CCTE

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES		
	CA 2017	CA 2018
Epargne de gestion	425 094,80 €	165 570,90 €
Epargne brute	420 888,40 €	120 470,35 €
Epargne nette	330 455,99 €	-38 698,73 €

V.4 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2018 et leur comparaison avec celles du CA 2017;

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES		
	CA 2017	CA 2018
Emprunts et Dettes assimilées	90 432,11 €	175 682,95 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 970,00 €
Immobilisations corporelles	168 807,13 €	119 564,75 €
Immobilisations en cours	560 380,96 €	1 942 353,87 €
TOTAL	819 620,20 €	2 240 571,57 €

Emprunts et dettes assimilées.

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

En 2018, ce montant a concerné le remboursement du **capital du bâtiment Ermitage (40 682,55 €)** et celui du **bâtiment relais SOLOCAP (135 000 €)**. Le montant à rembourser en 2019 concernera le capital de la dette du bâtiment Ermitage auquel il faudra ajouter le capital du bâtiment SOLOCAP et celui de l'emprunt contracté fin 2018 pour la réalisation de la plateforme logistique et bâtiment-relais sur la ZA d'Auzainvilliers.

Immobilisations incorporelles

Ce chapitre concerne la réalisation de frais d'insertion dans la presse habilitée pour les consultations relatives aux marchés publics pour les travaux des bâtiments-relais susvisés.

Immobilisations corporelles

D'un montant de 119 564,75 € en 2018, ces dépenses correspondent principalement à des travaux **d'amélioration de l'éclairage public des zones d'activité (29 645 €)**, **d'électrification (ZA Croisette Vittel et ZA Contrexéville)- 20 000 €-** et des dépenses liées à **l'acquisition de matériel pour le bâtiment fruit-miellerie (52 560 €)**.

Immobilisations en cours

Elles constituent en 2019 un montant de 1 942 353,87 € et concernent principalement des **travaux de construction du bâtiment relais SOLOCAP (1 818 135,36 €)**, du solde des travaux du bâtiment fruit-miellerie (75 977,56 €) et des premières factures relatives à la plateforme logistique de la SETL MAIRE-2L LOGISTICS sur la zone d'activité d'Auzainvilliers (43 088 €).

V.5 La section d'investissement : les recettes d'investissements Budget annexe Zones d'Activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) 2018 comparées à celles de 2017.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES		
	CA 2017	CA 2018
Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
Dotations, Fonds Divers et Réserves	161 551,34 €	234 720,66 €
Subventions d'investissements	0,00 €	188 281,80 €
Emprunts et Dettes assimilées	0,00 €	3 100 000,00 €
TOTAL	161 551,34 €	3 523 002, 46 €

Les produits de cession

Aucun produit de cession n'a été enregistré durant l'exercice 2018.

Dotations, Fonds Divers et Réserves

Ce chapitre concerne les excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant global de **234 720,66 €**.

Subventions d'Investissements

Des avances des subventions DETR (122 276,40 €) et REGION (15 000 €) pour le bâtiment relais SOLOCAP ont été perçues en 2018, ainsi qu'une avance de la DETR pour le bâtiment fruit-miellerie (51 005,40 €);il reste à percevoir en 2019 le reliquat des **subventions DETR pour le Terrain SETL MAIRE sur la ZAC d'Houécourt (87 800 €)**, le bâtiment **Fruit Miellerie** de la ZAC d'Auzainvilliers **(100 000 €)**, de même que le reliquat des subventions attendues pour la réalisation du **bâtiment relais SOLOCAP (DETR: 277 723,60 €- REGION: 135 000 € et DEPARTEMENT: 50 000 €)**.

Il faut y ajouter les subventions octroyées pour la réalisation du **bâtiment relais et aménagement de la plateforme logistique SETL MAIRE sur la ZAC d'Auzainvilliers** dont le montant global est de **540 853 €** (DETR: 317 253 € - FSIL/223 600 €).

Le budget 2019 intégrera les subventions des travaux et acquisitions mentionnés en pages précédentes, ainsi que les reports.

Emprunts et Dettes Assimilées – cf page à venir -

V.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2018	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Crédit Mutuel	Acquisition Bat. Ermitage	266 500,00 €	du 28/02/2013 au 30/11/2019	7 ans	3,45 % TF	Trimestre	42 104,80€	42 104,80 €	911,78 €
Crédit Agricole	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 1/03/2018 au 28/02/2028	10 ans	1,05 % TF	Trimestre	1 665 000 €	180 000,00 €	16 956,19 €
Crédit Agricole	Bâtiment relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS Auzainvilliers	1 300 000 €	Du 1/01/2019 Au 31/12/2028	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	1 300 000 €	124 975,23 €	10 718,61 €
	TOTAL	3 366 500,00 €					3 007 104,80 €	347 080,03 €	28 586,58 €

L'emprunt relatif au **bâtiment Ermitage** sur la ZAC de La Grande Tranchée à Bulgnéville arrivera à échéance le 30 novembre 2019 soit dans 11 mois. A noter que la Fromagerie de l'Ermitage a racheté le bâtiment au 1^{er} mars 2018 pour un montant déduction effectuée des loyers versés jusqu'au 1^{ER} Mars 2018 pour un reliquat de 77 001 € HT.

L'année 2018 a été marquée d'une part par la réalisation des travaux de construction du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à Vittel pour lequel un emprunt à taux fixe de 1,05% a été contracté auprès du Crédit Agricole au 1^{er} mars 2018 pour un montant de **1,8 M€** d'une **durée de dix ans** qui sera **compensé par le versement des loyers de la société SOLOCAP**.

Un emprunt à taux fixe (0,87%) de 1 300 000 € d'une durée de **10 ans** a été souscrit auprès du Crédit Agricole le 6 novembre 2018 pour la réalisation des travaux de réalisation d'une **plateforme logistique avec bureaux – bâtiment relais SETL MAIRE** sur la zone d'Auzainvilliers qui sera compensé par le versement des loyers que versera la SETL MAIRE.

Une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € d'une durée d'un an dans l'attente du versement des subventions a été souscrite auprès du Crédit Agricole, mais n'a pas été mobilisée en 2018. Elle sera reconduite en 2019.

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

Stratégie de Développement Economique

Compétence prioritaire pour le développement du territoire et **vecteur principal** de son action pour les années à venir.

Le **programme d'actions 2019 (crédits reportés 2018 et nouveaux crédits 2019)** traduit cet objectif dans les faits par la poursuite de plusieurs actions engagées en 2018 et la concrétisation de nouveaux projets dont principalement:

➤ Paiement relatif à l'acquisition des zones d'activités économiques (Loi Nôtre)

1. **ZAC de la Croisette à Vittel : 270 000 € HT - concrétisation de la cession reportée en 2019-**
2. **ZAC du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair: 49 228,74 € HT - concrétisation de la cession reportée en 2019**
3. **ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: 1 563 832 € HT** paiement différé selon les modalités suivantes;
inscription de **233 000 € de crédits budgétaires en 2019** dont:
 - Paiement du prix de la zone hors VOGEP et ARCHES METROPOLE: **776 868 € HT échelonné du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2026: 100 000 € par an à compter du 1^{er} janvier 2019** pendant 7 ans et paiement du reliquat en janvier 2026: 76 868 €. S'ajoutera à cette somme de **100 000 € en 2019** le versement de la TVA liée à l'acquisition de l'ensemble de la zone pour un montant de **133 000 €**.
- **Création du Bâtiment Relais SOLOCAP (ZAC de la Croisette à VITTEL)** : crédits 2018 reportés au **BP 2019** pour un montant de **250 000 €** pour paiement dernières factures. Travaux terminés. Bail avec l'entreprise SOLOCAP à compter du 1^{er} janvier 2019: **170 000 € de loyers annuels** sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2028. Emprunt réalisé en 2018 pour un montant de 1,8 M € sur 10 ans.

Subventions DETR 400 000 € - **Région** 150 000 € et **Département** 50 000 € soit **600 000 € de subventions globales**: 122 276,40 € de DETR perçus en 2018 et 15 000 € de la Région.- soit 137 276,40 €. **Reliquat à percevoir en 2019: 462 723,60 €.**

- **Création Plateforme Logistique et Bâtiment Relais SETL MAIRE -2L LOGISTICS (ZA d'Auzainvilliers) :**
 - **Crédits 2018** reportés au **BP 2019** pour un montant de **1 595 296,74 €** et inscription de **nouveaux crédits** au BP 2019 pour un montant de **290 000 € (125 000 € pour le remboursement du capital de l'emprunt et 165 000 € pour les travaux précités).**
 - Réalisation des travaux en cours. Bail à intervenir avec l'entreprise SETL MAIRE 2 L LOGISTICS à compter de l'entrée dans les lieux. **Prévision de loyer pour l'année 2019:** 1 semestre de loyers soit **63 000 €** au vu des dépenses actuelles réalisées pour la réalisation de cet investissement
 - **Emprunt** réalisé en 2018 pour un montant de **1,3 M € sur 10 ans Remboursement en 2019** du **capital de l'emprunt** pour un montant de **125 000 €**
 - **Subventions à percevoir (2019): DETR 317 253 € FSIL ETAT 220 600 € soit 540 853 €**
- **Réalisation de la signalétique de l'ensemble des zones d'activités économiques de la CCTE:** **15 785 € HT** d'investissements programmés;
- **Acquisition de matériel pour l'équipement du bâtiment Fruit Miellerie (ZA Auzainvilliers):** Dépenses de **25 000 €** programmés.
- **Autres recettes attendues :** perception de **87 800 €** de DETR suite à la réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la ZA d'Houécourt fin 2017 et **29 665 € de CEE TEPC** pour l'amélioration de l'éclairage public des zones d'activités réalisés en 2018.

VII. CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2019 de la CCTE sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la **réalisation d'actions majeures**.

Ces investissements porteront sur des **projets structurants** pour la CCTE et pour la population, dans des domaines impactant directement le quotidien des habitants (déchets ménagers, économie, tourisme, habitat, services à la population, développement durable, développement des nouvelles technologies sans oublier les actions culturelles et sportives...).

Aussi, et dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la CCTE aborde l'exercice budgétaire 2019, forte d'une situation financière, marquée par un endettement très modéré. Toutefois, l'impact des nouvelles compétences obligatoires tels le **développement économique** – 400 000 €-, la **GEMAPI et le milieu naturel** (271 000 €), le **plan de déploiement de la fibre optique**-70 000 €-, le **PIG Habitat**- 170 000 €... constituent des postes budgétaires importants qui impacteront durablement les finances communautaires – **plus de 900 000 € de résiduel chaque année** entre les dépenses et les recettes.

C'est pourquoi, il sera proposé aux conseillers communautaires, afin de pouvoir accroître progressivement les recettes budgétaires de la communauté de communes et faire face à l'ensemble de ces dépenses, **une augmentation de 5 % du produit des taxes directes locales avant le vote du projet de budget primitif 2019**. Cette solution a été privilégiée à l'instauration d'une taxe GEMAPI, prévue par la loi, mais qui ne concerne le domaine de la gestion aquatique et de la prévention des inondations et qui n'auraient pu être instaurées qu'à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour autant, la communauté de communes ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent, qu'elles soient externes et internes.

Ces réalités externes s'articuleront majoritairement, pour les années à venir, autour de l'application et du devenir des contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi qu'autour de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la compensation annoncée par l'Etat.

C'est pourquoi la Communauté de Communes s'est engagée au cours de cette année 2019 dans la **réalisation d'un projet de territoire**, véritable feuille de route de l'action communautaire, qui devra également **préciser les modalités prévisionnelles d'organisation et de maîtrise des dépenses** pour les dix prochaines années.